

"Grégoire Gafenco: Les pays de l'Est et le projet d'une confédération européenne" dans Cahiers du Monde nouveau (Avril 1947)

Légende: En avril 1947, Grégoire Gafenco, ancien ministre roumain des Affaires étrangères, examine les principes du rétablissement d'un ordre pacifique et démocratique en Europe sur une base fédérale et met notamment en exergue le rôle particulier des peuples des pays de l'Est.

Source: Cahiers du Monde nouveau. Revue mensuelle. 1947, n° 6; 3e année. Paris.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"grégoire_gafenco_les_pays_de_l_est_et_le_projet_d_une_confederation_europeenne"_dans_cahiers_du_monde_nouveau_avril_1947-fr-b265794b-9709-4c0a-9321-fa9d82da0ccc.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Les pays de l'Est et le projet d'une confédération européenne

Les pays de l'Est sont revenus à une existence nationale libre, au siècle passé, sous l'égide de l'« Europe ». Et c'est l'« ordre européen », tel qu'il avait été défini au temps du Congrès de Vienne ⁽¹⁾, et que les traités de Paris (1856) et de Berlin (1878) étendirent jusqu'aux embouchures du Danube, qui assura à ces pays la sécurité et l'indépendance. En substituant au régime de « suzeraineté » que les Turcs s'acharnaient à défendre, et à celui de « protectorat » que les Russes s'efforçaient d'établir, la garantie collective des grandes puissances, l'Europe fixait à l'Est les conditions d'une vie nouvelle. Elle étendait simultanément son contrôle sur le Danube, donnait aux frontières un caractère de stabilité et faisait triompher le principe essentiel selon lequel les affaires de l'Est européen, comme celles de toutes les autres parties du continent, devaient être réglées par un accord général, et non pas par la volonté d'une seule puissance.

L'existence des pays de l'Est est liée, depuis le jour de leur retour à la vie, à l'existence d'un ordre européen, principe de liberté et de sécurité. Aussi est-ce dans ces pays que l'évolution des événements et des idées qui tendent à donner à l'ordre européen un caractère de continuité, de stabilité et d'unité, est suivie avec le plus d'intérêt et le plus d'espoir.

I

Il est de plus en plus difficile d'établir un ordre général comportant une assurance de sécurité. Car la paix est aujourd'hui infiniment plus exigeante qu'elle ne l'était encore hier. Au siècle passé, elle vivait à l'abri du fameux « équilibre des forces ». Après la première guerre mondiale, il lui fallut la garantie de la Société des Nations. Aujourd'hui, il lui faut plus encore. Ce n'est qu'une organisation unitaire, tendant à exercer sur tout le globe un contrôle effectif des armements et à constituer une autorité politique supérieure, d'ordre mondial, qui pourrait parer au danger d'une agression brusquée, suivie de destructions rapides et totales. Le monde semble devoir se diriger vers une telle organisation. C'est la seule réplique possible, sur le plan politique, aux troublantes inventions de la science. La paix de demain, ainsi que le sort même de l'humanité, dépendent de la possibilité d'étendre au globe tout entier un ordre politique unitaire.

Mais la nécessité d'une solution générale et universelle n'exclut pas l'utilité de certaines solutions régionales. L'Europe est restée, malgré sa faiblesse et ses désordres, au centre de toutes les préoccupations ; c'est là que l'ordre fut violé, provoquant pour une seconde fois une guerre générale ; c'est là que l'ordre doit être rétabli et consolidé, afin que la paix générale puisse être organisée. Il semble donc essentiel de chercher une solution à part pour le problème européen, — solution qui puisse ensuite s'intégrer dans l'organisation mondiale, dont elle faciliterait et assurerait la réalisation. Car l'ordre européen ne saurait aujourd'hui représenter un élément distinct et séparé de l'ordre mondial ; le regroupement des pays européens ne doit être opposé à aucun autre continent. Mais le terme « Europe » comporte des réminiscences historiques, une autorité politique et certaines valeurs morales qui le rendent susceptible de faciliter le règlement de problèmes particulièrement délicats ; comme il n'a en lui rien d'agressif, mais signifie dans son sens le plus élevé : mesure, équilibre, liberté, il peut avoir raison de certaines tendances exclusives, d'ordre politique et idéologique, qui visent tout particulièrement l'ancien continent.

La guerre générale a été provoquée par la politique impérialiste d'Hitler, qui réussit à partager l'Europe en zones d'influence par les accords de Munich et de Moscou. Le partage fut donc à l'origine du désordre qui de l'Europe s'étendit au monde. Ce partage du continent a survécu à la guerre ; il empêche l'avènement de la paix, en entretenant le désordre dans tous les domaines de la vie publique européenne : désordre politique, suppression complète de l'indépendance des pays de l'Est, suppression des droits de l'homme, des idées de liberté ; désordre économique, séparation arbitraire et absurde, en deux parties fermées l'une à l'autre, d'un continent dont les régions sont économiquement complémentaires ; désordre dans le domaine de la justice, impossibilité de défendre la sécurité personnelle et l'idée du droit contre les empiètements des régimes policiers et totalitaires.

Le rétablissement d'un ordre pacifique en Europe exige donc, d'une part, la création d'une « organisation », adaptée aux nécessités du temps (organisation reliant « organiquement » les États européens les uns aux autres) et, d'autre part, la suppression de la politique de partage et la consécration du principe de l'unité

européenne.

La forme « constitutionnelle » la plus appropriée à la réalisation d'un ordre unitaire en Europe est celle d'une confédération. Le principe fédératif correspond à l'évolution de la pensée politique européenne ; il signifie : « union dans la liberté ». En un temps où le monde va tout naturellement vers la formation d'unités politiques toujours plus grandes, il est logique de penser à rassembler les nombreuses et trop petites unités européennes sous le couvert d'une constitution unitaire. L'élaboration d'une constitution fédérative pour l'Europe ne présenterait pas de difficultés insurmontables ; l'exemple et l'expérience des confédérations déjà existantes, et qui sont toutes d'essence européenne, aideraient à la solution des problèmes techniques et faciliteraient tout spécialement le partage des attributions entre les autorités fédérales et les autorités nationales.

Il est plus difficile de fixer d'avance les limites géographiques d'une telle confédération. Il peut paraître utile, à cet égard, de tenir compte des considérations suivantes :

1. L'organisation de l'Europe devrait être précédée par la consolidation de l'Ouest européen. Cette consolidation exigerait avant tout un accord complet entre l'Angleterre et la France.

En effet l'impulsion pour une politique d'union européenne doit venir d'Occident. Les pays du continent, vainqueurs et vaincus, également ruinés, affaiblis et désemparés, n'ont plus le ressort nécessaire pour initier une politique européenne. Seul l'Occident est en mesure, de nos jours, d'étendre et de consolider un ordre de droit, sans lequel l'Europe risquerait de devenir à nouveau l'enjeu d'une politique de force. Il ne s'agirait évidemment pas de l'organisation d'une « tête de pont » sur le continent, c'est-à-dire d'un bloc occidental qui soit une fin en soi. La création d'un bloc occidental risquerait de perpétuer en Europe le dangereux régime du partage et des zones d'influence. Ce qu'il faut, c'est créer l'instrument nécessaire pour réaliser l'union européenne, et seule une association anglo-française pourrait constituer un tel instrument. La France y gagnerait un appui essentiel, qui l'aiderait à trouver, dans l'accomplissement d'une grande mission européenne, une tâche digne de son passé. L'Angleterre y trouverait un auxiliaire indispensable pour gagner à l'idée de l'Europe l'adhésion résolue des peuples continentaux. Quant à l'Europe, l'association qui déterminerait la consolidation de l'Occident serait pour elle une garantie que nulle tendance totalitaire ne troublerait l'ordre qui lui serait proposé.

Autour de l'association anglo-française pourraient se ranger les autres pays de l'Ouest. Comme ces pays disposent de leur liberté de décision, leur adhésion à la politique de l'union européenne ne pourrait soulever de difficultés spéciales. Mais, là encore, il s'agirait de spécifier que ces adhésions ne visent pas la constitution d'un bloc occidental, mais qu'elles manifestent la volonté de participer à une action commune, ayant pour but la réalisation d'une Europe unie. Et c'est à tous les peuples européens, grands et petits, libres ou encore inclus en zone fermée, que devraient s'adresser l'appel et l'invitation de collaborer, afin de donner à l'Europe sa nouvelle organisation.

2. Le problème européen ne peut être résolu sans que soit résolu le problème allemand. Inversement, il est difficile de trouver une solution durable au problème allemand, hors du cadre que devrait établir la solution générale du problème européen.

Comment, en effet, reconstituer l'économie allemande, comment réorganiser à l'intérieur du Reich les grands centres de travail et de production, sans reconstruire simultanément l'économie européenne dans son ensemble, afin d'assurer la prospérité, la sécurité et la vie de toutes les régions continentales ? Ce n'est pas l'idée de l'unité économique du Reich, mais celle de la solidarité économique des peuples de l'Europe, qui devrait guider les réorganisateur de l'Allemagne. Aussi les efforts de ces derniers devraient-ils se conformer à un plan général de reconstruction économique de l'Europe.

Dans le domaine politique, l'ordre allemand est tout aussi étroitement lié à l'ordre européen, et il serait inutile d'envisager la division de l'Allemagne en États fédérés ou séparés, si cette fédération n'était pas destinée à s'intégrer dans une Europe unie, également organisée selon un principe fédératif. En effet, dans une Europe coupée en deux, les Allemands seraient un élément de perturbation continue, prêts à seconder

toute machination subversive afin de retrouver leur unité. De même, dans une Europe reconstituée sur ses anciennes bases, c'est-à-dire divisée en États nationaux, pleinement souverains, une confédération d'États allemands pourrait difficilement être maintenue : les États allemands tendraient infailliblement à retrouver leur souveraineté et leur unité nationales. Il n'en serait pas de même si les États allemands, distincts et parfaitement autonomes, pouvaient être placés, selon un plan d'ensemble, à l'intérieur d'une confédération européenne ; l'autorité supérieure qui relierait alors, politiquement et économiquement, ces États allemands ne serait plus une autorité allemande, mais une autorité européenne. L'« unité » de l'Europe consoliderait en Allemagne le régime fédératif.

3. Pour réaliser l'union européenne, il faut nécessairement s'adresser aux peuples de l'Est.

Ces peuples font partie de l'ancien continent ; leurs aspirations nationales, leur évolution politique et culturelle les incorporent à l'Europe, à son histoire, à sa civilisation. C'est dans les pays de l'Est qu'après chaque grande crise internationale l'Occident s'est efforcé, au siècle passé, de consolider l'ordre européen selon des principes déterminés, indispensables à l'équilibre et à la sécurité de tout le continent (Traité de Paris, 1856 ; Traité de Berlin, 1878). La sécurité de l'Occident et de l'Europe tout entière est aujourd'hui encore liée à l'existence indépendante des pays de l'Est, — car, sans l'apport de leurs populations et de leurs territoires, l'Europe n'aurait pas l'étendue ni la consistance d'un continent : elle serait une mince bande de pays riverains à l'extrême pointe de l'Asie.

Une politique visant à unir l'Europe concerne donc les peuples de l'Est aussi bien que les peuples de l'Ouest. Il est nécessaire de le dire explicitement et sans hésitation avant de commencer une action pour l'organisation du continent. Une telle action ne saurait être dirigée contre personne : ni contre l'Allemagne, comme le voudraient les uns, ni contre la Russie, comme le désireraient les autres. Elle tendrait à faire rendre à l'Europe ce qui est à l'Europe. Son caractère n'est pas agressif : son but est de créer un ordre susceptible d'assurer la paix. Affirmer, dans les circonstances actuelles, sa foi dans l'Europe et dans tout ce que ce terme signifie, géographiquement, politiquement et moralement, n'est pas commettre un acte de provocation : c'est faire preuve d'un élémentaire sens de conservation.

Il pourrait sembler vain peut-être de poursuivre une politique qui, dans les circonstances actuelles, paraît être irréalisable dans l'Est européen. Mais ce qui importe avant tout, c'est de créer, par-delà les barrières qui divisent le continent, un grand mouvement d'ensemble, — un grand mouvement d'union. Dans ce but, il faut pouvoir rallier autour d'un programme commun tous ceux qui, par-delà les frontières, servent isolément la même cause ; l'idée de l'Europe est à la base d'un tel programme.

Il faut tenir compte du fait que, dans les pays de l'Est, les hommes qui défendent courageusement certaines idées de liberté défendent simultanément une cause plus étendue, des valeurs appartenant au patrimoine commun de la civilisation européenne. Ces hommes ont la majorité de leur peuple avec eux, mais, sur le plan international, ils sont restés des isolés. Or, l'idée de l'union européenne peut créer de pays à pays le lien indispensable entre des aspirations et des mouvements identiques.

Ce ralliement autour d'un plan européen aurait l'avantage de permettre un dénombrement des volontés et des forces prêtes à défendre, sur toute l'étendue du territoire européen, l'idée de l'Europe unie dans la liberté. Un tel dénombrement renforcerait l'idée de l'« Europe unie » par l'adhésion des masses européennes et constituerait une étape importante dans la voie de l'organisation unitaire et pacifique du continent.

4. La participation de la Russie d'Europe à une confédération européenne ne devrait, en principe, soulever aucune objection : c'est à la Russie de décider si elle peut s'intégrer dans une telle organisation. Par les qualités de sa pensée et de son âme, le peuple russe a exercé et exercera toujours une influence profonde sur le développement de la situation européenne.

Pourtant, l'on ne saurait oublier que la création d'une Europe Unie poursuit entre autres le but d'établir un équilibre harmonieux entre plusieurs grandes unités mondiales, afin de faciliter la réalisation d'un ordre universel. Or, l'Union soviétique constitue, dès à présent, par son poids et par sa masse, la plus grande unité mondiale. Ayant ainsi la faculté de faire entendre sa voix directement, et avec toute l'autorité nécessaire,

dans l'organisation unitaire mondiale, il est permis de se demander si la Russie soviétique trouverait encore de son intérêt de s'intégrer dans une organisation intermédiaire et de renoncer à une partie de sa souveraineté en faveur de la confédération européenne.

II

Les considérations précédentes se rapportaient au cadre extérieur, à la forme « constitutionnelle », que l'Europe unie aurait à adopter.

Mais ce qui est plus important que le cadre, c'est le contenu de la politique d'union européenne, c'est-à-dire le sens et la portée de cette politique par rapport aux peuples du continent et par rapport à l'homme européen.

Pour rallier les peuples à l'idée de l'Europe unie, il faut que cette idée comporte pour eux une signification politique, économique et sociale, capable, dans les circonstances actuelles, de susciter leur intérêt et de gagner leur confiance. Et par-delà les peuples, c'est l'homme même, tel qu'il existe aujourd'hui dans chaque pays du continent, que l'idée européenne doit pouvoir toucher, car, dans chaque époque de crise et de profond bouleversement, c'est au fond des consciences individuelles que jaillit l'étincelle qui provoque les réactions salutaires.

C'est donc en ayant égard à cet homme européen qu'il faut préciser les principes nécessaires à l'établissement de l'ordre européen : principes politiques, de liberté individuelle et de liberté nationale ; plan et méthodes pour le relèvement, dans son ensemble, de l'économie européenne ; conceptions se rapportant à la vie même de l'individu, dont il s'agit d'assurer le libre développement, non seulement sur le plan politique, mais encore sur le plan moral, matériel et social. L'ordre européen ne peut être qu'un ordre de liberté. Il doit être également un ordre de bien-être et de justice sociale.

Il s'agit, en somme, de définir les termes du « contrat » nécessaire pour lier, par des engagements réciproques, les États et les individus, au sein de l'Europe unie.

Il est évidemment impossible de faire rentrer dans le cadre de ce bref exposé l'énumération des conditions indispensables à l'élaboration d'un programme européen. Nous nous bornerons à noter les observations suivantes :

1. Au point de vue politique, il serait facile de trouver la définition « européenne » du régime démocratique qui devrait être établi et respecté dans chaque État de l'Europe unie. L'Europe a toujours entendu par « démocratie » une forme de gouvernement fondée sur le consentement populaire manifesté périodiquement, avec le respect du droit imprescriptible du citoyen d'exprimer librement son suffrage. L'exercice du pouvoir par la majorité est lié, dans un pareil régime, au respect des droits de l'opposition, parmi lesquels, notamment, le droit d'organiser et d'exercer librement son contrôle sur les affaires publiques. Aussi importants que les droits de la majorité et de l'opposition, et plus intimement liés encore à l'essence même de la civilisation chrétienne et européenne, sont les droits de l'individu. Il est facile de les préciser selon les vœux de tous les peuples européens. L'Europe entière a souffert et a lutté, afin que soit garantie en justice la liberté individuelle ; elle a lutté également pour établir et défendre la liberté de parole, la liberté de presse, la liberté de conscience. Et c'est pour avoir perdu ces libertés que les pays de l'Est se sont aujourd'hui séparés de l'Europe. Dans les circonstances actuelles, après les atteintes portées à la dignité humaine, après les humiliations éprouvées, et que beaucoup de peuples éprouvent encore dans leurs sentiments de fierté et d'honneur, l'évocation des droits de l'homme et des règles fondamentales de la démocratie gagnerait certainement à la cause de l'Europe la majeure partie de la population continentale. (Toutefois, comme du respect de ces lois, dans chaque Etat, dépendrait non seulement l'ordre intérieur de cet État, mais l'ordre de la collectivité européenne tout entière, il devrait être prévu que les organes supérieurs de l'Europe Unie auraient le droit et le pouvoir de surveiller la façon dont la « démocratie » est servie sur toute l'étendue du territoire européen ; la liberté des nations ainsi que la liberté des individus devraient être placées sous la garantie de l'Europe Unie.)

2. Du point de vue économique, l'organisation unitaire de l'Europe pourrait soulever certaines difficultés

qu'il est utile de souligner d'avance :

Premièrement, il n'est pas aisé de convaincre certains pays de l'Ouest et du Nord européens, étroitement liés économiquement à des continents d'outre-Océan, de la nécessité de développer leurs rapports avec les pays de l'Est. Il est encore moins aisé de leur imposer certains sacrifices dans l'intérêt général de l'économie européenne, dont ils se refusent à reconnaître l'« unité ». (C'est un tel état d'esprit qui a facilité à l'Allemagne de se servir de ses liens économiques avec les pays de l'Est pour exercer dans cette région une influence prépondérante.)

Deuxièmement, tout projet d'organiser économiquement un continent implique l'idée d'un plan d'ensemble, — et une telle idée, qui semblerait acceptable à certains partis politiques, éveillerait encore chez d'autres de sérieuses suspicions. Un plan nécessite certaines contraintes, que d'aucuns ne sont pas enclins à admettre dans le domaine des « lois libres » de l'économie.

C'est ici que se pose la question fondamentale, si, dans la situation dans laquelle se trouve l'Europe, à moitié détruite et complètement ruinée, la possibilité de son relèvement n'exigerait pas une économie politique spéciale, appropriée à ses malheurs et à ses possibilités ? Il est difficile de concevoir comment, dans le désordre actuel, il serait possible de remettre de l'ordre dans le travail, dans la production et dans les échanges, comment il serait possible de nourrir les peuples affamés, de refaire les voies de communication, de rebâtir les villes, de produire à nouveau, en quantité suffisante, aliments et marchandises, sans un plan d'ensemble soigneusement mis au point. Il semble bien que tout plan tendant à rétablir en Europe un niveau de vie satisfaisant doit prévoir des mesures d'organisation et d'entraide se rapportant au continent dans son unité. (C'est dans ce sens d'ailleurs qu'ont été rédigés les premiers projets de relèvement de l'Europe par le Comité social et économique de l'Organisation des Nations Unies. Il serait bon de consulter sur le même sujet les plans établis par le gouvernement allemand, à la veille de la guerre, plans ayant pour but de régler sur le continent la production et les échanges d'après certains principes communs et unitaires. Ces plans ont reçu un commencement de réalisation par la conclusion de traités économiques entre l'Allemagne et les pays du Sud-Est européen. Ils sont intéressants, aujourd'hui encore, aussi bien par certains défauts de l'économie européenne qu'ils dévoilent — ainsi la dangereuse accumulation de forces industrielles qu'ils prévoient pour l'Allemagne — que pour les données utiles qu'ils contiennent au sujet des intérêts complémentaires, d'ordre économique, existant entre les différents pays européens.)

Un plan prévoyant la reconstruction et la réorganisation des industries continentales, non pas selon des critères d'ordre national, mais selon les convenances et les besoins de l'ensemble des peuples européens, serait plus simple à réaliser, moins coûteux, et permettrait d'éviter certaines accumulations de forces, si dangereuses pour l'ordre continental. L'intégration, d'autre part, des pays agricoles de l'Est dans l'économie européenne assurerait le développement de ces régions, augmenterait leur production et faciliterait une juste et abondante répartition d'aliments dans toutes les parties de l'Europe ; il serait mis fin ainsi à l'absurde division actuelle du continent, qui crée deux régions, séparées arbitrairement l'une de l'autre, et où, des deux côtés, les peuples meurent de faim.

Tout plan de relèvement économique de l'Europe doit avoir en vue l'ensemble des populations continentales. L'assainissement économique des pays de l'Est, si cruellement éprouvés par la guerre et par l'occupation étrangère, n'est même pas concevable sans un plan d'ensemble, prévoyant la réorganisation de l'économie continentale. Ces pays, à l'heure qu'il est, ne sont plus des pays agricoles. Leur cheptel est réduit à rien, les outils agricoles ont été enlevés, la terre a été morcelée à tel point, par les dernières réformes agraires, qu'elle ne permet plus la constitution d'unités d'économie rurale ; le crédit agricole est inexistant, en un mot, l'état des campagnes est tel que la production s'est effondrée, et qu'à la première épreuve (comme celle provoquée en Roumanie par la sécheresse de l'année dernière), la classé paysanne tout entière risque de disparaître. À cela s'ajoute le fait que l'occupant s'est réservé le contrôle de l'ensemble de l'économie de ces pays — mines, industrie, voies de communication — sans assurer à cette économie ni les crédits dont elle a besoin, ni les débouchés qui lui étaient propres. Crédits et débouchés ne peuvent être rétablis que par un plan d'ensemble liant à nouveau les pays de l'Est à l'Occident européen.

3. Au point de vue social, l'organisation de l'Europe Unie engage à des devoirs précis. Il n'est pas possible de

donner à l'idée européenne un contenu politique et économique, sans lui donner également la signification d'un effort décisif vers un idéal de justice, de sécurité et de solidarité sociales. La reconstruction de l'Europe et tout spécialement l'indispensable réorganisation du travail et de la production ne peuvent pas se faire selon un plan d'ensemble, si ce plan n'envisage pas également la solution des problèmes sociaux que les souffrances et les destructions provoquées par la guerre ont impérieusement mis en évidence. La proclamation des droits et des libertés des Européens — proclamation qui doit gagner les peuples à la cause de l'Europe — ne peut pas éveiller dans les masses l'écho nécessaire, si l'on ne donne pas à ces termes politiques un sens humain et social plus précis. L'aspect social du problème européen est très sérieux en Occident, où les masses qui ont le plus souffert ont pleinement conscience de l'idéal auquel elles aspirent ; il est encore plus grave peut-être dans les pays de l'Est, où les couches profondes de la population, décimées par d'indicibles tourments, ont perdu jusqu'au sens même de la vie. L'occupation que ces pays subissent a encore aggravé le décalage entre les couches sociales, en faisant peser un poids d'iniquité infiniment plus lourd sur la population rurale, — en contact direct avec les troupes d'occupation, — que sur les habitants des villes. C'est ce qui explique que les classes pauvres, et surtout les paysans de l'Est, loin d'avoir été touchées par certaines réformes sociales, opposent au régime d'occupation une résistance massive et inébranlable.

Pour que l'Europe puisse de nouveau travailler et produire, il faut pouvoir assurer aux populations de l'Ouest, et spécialement aux travailleurs de toutes les catégories, la sécurité matérielle et le bien-être. Il faut également pouvoir rappeler à la vie les populations de l'Est et faciliter aux classes paysannes (où l'on trouve aujourd'hui les plus grandes misères qui sévissent en Europe) la possibilité de se développer dans des conditions humaines. Il faut que, par-delà les frontières, dont l'importance diminuera sans cesse, une solidarité sociale puisse s'établir dans un cadre européen. Il y a un rapport étroit entre le bien-être des Occidentaux et les conditions de vie et de travail des paysans de l'Est. Ce n'est que par des efforts conjugués que l'on peut arriver à assurer le relèvement des uns et des autres, en améliorant le standard de vie général. Pour assainir l'Europe et lui permettre de surmonter sa misère et ses destructions, il ne suffit pas aujourd'hui, dans un monde profondément déséquilibré, de préparer un ordre politique unitaire, ou d'établir un plan commun pour le travail, la production et les échanges : il faut également s'efforcer de créer sur le continent un ordre social nouveau.

Avril 1947. GREGOIRE GAFENCO.

(1) La politique européenne que Talleyrand avait défendue au Congrès de Vienne s'inspirait, d'après l'historien Ferrero, des principes suivants : « L'Europe est un système d'États qui ont besoin de vivre entre eux dans un certain rapport d'équilibre. Mais ces États sont des êtres vivants. L'équilibre entre ces êtres vivants ne peut pas être imposé par la force d'un État ou d'un groupe d'États plus puissants, selon leur volonté arbitraire ; il doit répondre aux nécessités vitales de tous les États. C'est pour ne pas se tromper sur ces nécessités vitales qu'il faut faire concourir toute l'Europe à ce nouveau système. »